



Déclaration de renseignements annuelle concernant un régime de pension agréé collectif

L'administrateur d'un régime de pension agréé collectif doit remplir le formulaire RC368, *Déclaration de renseignements annuelle concernant un régime de pension agréé collectif*, dans les quatre mois suivant la fin de l'année à laquelle le document se rapporte, comme l'exige le surintendant selon l'article 58 de la *Loi sur les régimes de pension agréés collectifs* (LRPAC) et comme l'exige le *Règlement de l'impôt sur le revenu* (RIR) selon l'article 213.

Vous devez répondre à toutes les questions du formulaire.

Envoyez des copies certifiées à l'Agence du revenu du Canada (ARC) et au Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) aux adresses indiquées ci-dessous :

Agence du revenu du Canada
Direction des régimes enregistrés
Ottawa (Ontario) K1A 0L5

BSIF
255, rue Albert
Ottawa, ON K1A 0H2

Pour en savoir plus sur les termes utilisés dans ce formulaire, visitez les sites Web suivants :

www.arc.gc.ca/dre

www.osfi-bsif.gc.ca

Vous pouvez nous appeler aux numéros suivants, selon le cas :

Agence du revenu du Canada
Dans la région d'Ottawa : **613-954-0930**
Ailleurs au Canada : **1-800-267-5565**
Télécopieur : 613-952-0199

BSIF
Dans la région d'Ottawa : **613-943-3950**
Ailleurs au Canada : **1-800-385-8647**
Télécopieur : 613-990-7394
Courriel : **information@osfi-bsif.gc.ca**

(Veuillez dactylographier ou écrire en caractères d'imprimerie)

Section 1 – Renseignements concernant le régime

Nom officiel du régime				
Numéro d'agrément de l'ARC			Numéro d'agrément du BSIF	
Nom de l'administrateur			Courriel	
Adresse				
Ville	Province	Code postal	Numéro de téléphone	Numéro de télécopieur
Nom du signataire autorisé			Fin de l'exercice financier du régime (MM/JJ)	
Période visée par ce rapport		Année Mois Jour	Année Mois Jour	Nombre de mois visés par cette déclaration
du _____ au _____				

Section 2 – Données financières du régime pour son exercice financier

Arrondissez les montants au dollar le plus près - Inscrivez un « 0 », ou un montant plus élevé à chaque ligne.

(i) Valeur marchande de l'actif à la fin du dernier exercice financier du régime	
Ajouts :	
(ii) Somme des cotisations versées par les employeurs	
(iii) Somme des cotisations versées par les participants	
(iv) Somme des montants transférés d'un RPA, RPS, RPDB, REER, FERR ou autre régime de pension	
(v) Somme des revenus de placement réalisés	
Revenus de placement	
Revenus nets (pertes) sur les placements – réalisés	
Revenus nets (pertes) sur les placements – non réalisés	

Déductions :	
(vi) Somme des montants utilisés pour l'achat de rentes	
(vii) Somme des montants transférés du régime à un autre RPAC, régime de pension ou régime d'épargne-retraite selon les alinéas 54(2)a) et b) de la LRPAC.	
(viii) Somme des montants des paiements variables	
(ix) Autres somme des montants versés du régime	
(x) Somme des frais/dépenses payés du régime (non inclus dans le RFG)	
(xi) Valeur marchande de l'actif à la fin de cet exercice financier du régime (doit être égale à la somme des montants inscrits aux lignes (i) à (v) moins la somme des montants inscrits aux lignes (vi) à (x), et doit correspondre au montant déclaré dans le rapport du vérificateur)	

Section 3 – Participants au régime (par endroit à la fin de l'exercice financier du régime)

Inscrivez les renseignements provinciaux pertinents. Le champ « total » est obligatoire.				
Lieu d'emploi	Hommes	Femmes	Total	Nombre inclus dans les emplois inclus
Terre-Neuve et Labrador				
Île-du-Prince-Édouard				
Nouvelle-Écosse				
Nouveau-Brunswick				
Québec				
Ontario				
Manitoba				
Saskatchewan				
Alberta				
Colombie-Britannique				
Yukon				
Territoires du Nord-Ouest				
Nunavut				
Total				

Section 4 – Options de placement – Données financières

Taux de cotisation par défaut.	%
Option par défaut	
Pour chaque Fonds axé sur une date cible / Fonds équilibré, veuillez fournir les renseignements suivants (joindre une autre feuille si vous avez besoin plus d'espace)	
Nom de l'option de placement par défaut	
Coûts	%
Taux de rendement annuel (après déductions des frais)	%
Valeur marchande de l'actif	
Placements détenus : (énumérez les 10 actifs principaux sous forme de pourcentage)	%
– Placement n° 1	
– Placement n° 2	
– Placement n° 3	
– Placement n° 4	
– Placement n° 5	
– Placement n° 6	
– Placement n° 7	
– Placement n° 8	
– Placement n° 9	
– Placement n° 10	

Répartition de l'actif :	%
– Espèces et quasi-espèces	
– Obligations canadiennes	
– Obligations étrangères	
– Actions canadiennes	
– Actions américaines	
– Actions étrangères	
– Autre	

Autres options de placement

Pour les options de placement autre que l'option par défaut, veuillez fournir les renseignements suivants (joindre une autre feuille si vous avez besoin plus d'espace)

Nom de l'option de placement

Coûts	%
Taux de rendement annuel (après déductions des frais)	%

Valeur marchande de l'actif

Placements détenus : (énumérez les 10 actifs principaux sous forme de pourcentage) %

– Placement n° 1	
– Placement n° 2	
– Placement n° 3	
– Placement n° 4	
– Placement n° 5	
– Placement n° 6	
– Placement n° 7	
– Placement n° 8	
– Placement n° 9	
– Placement n° 10	

Répartition de l'actif :	%
– Espèces et quasi-espèces	
– Obligations canadiennes	
– Obligations étrangères	
– Actions canadiennes	
– Actions américaines	
– Actions étrangères	
– Autre	

Section 5 – Autres renseignements concernant le régime

Le régime est-il devenu au cours de l'année un régime de pension collectif désigné selon le paragraphe 147.5(1) de la LIR? Oui Non

Le régime respecte-t-il la règle des 10 %, la règle des 30 %, et les règles de transaction avec un apparenté qui sont énoncées aux articles 9, 10, et 12 du *Règlement sur les régimes de pension agréés collectifs (Règlement sur les RPAC)* respectivement? Oui Non

Le régime respecte-t-il l'exigence du faible coût selon l'article 26 de la LRPAC et l'article 20 du RRPAC? Oui Non

Le régime respecte-t-il l'exigence à l'article 24 de la LRPAC selon lequel il ne doit pas offrir des incitatifs? Oui Non

Combien de participants ont versé des cotisations au régime au cours de l'année?

Combien de participants ont versé des cotisations au régime au cours de l'année, mais sans lien avec un employeur participant?

Avez-vous joint une copie du rapport du vérificateur? Oui Non

Liste des employeurs qui participent au RPAC en date de la fin de l'exercice financier du régime (joindre une autre feuille si l'espace fournie n'est pas suffisante)

Nom de l'entreprise	Numéro d'entreprise #####AA####	Est-ce que l'employeur verse des cotisations au régime?
		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Nombre d'employeurs qui participant au RPAC à la fin de l'exercice financier du régime		

Section 6 – Attestation

En qualité de signataire autorisé de l'administrateur du régime de pension agréé collectif, je, _____, atteste qu'à ma connaissance, les énoncés suivants sont
(Veuillez écrire en caractères d'imprimerie le nom du signataire autorisé de l'administrateur du régime)
vrais et exacts :

(a) les renseignements fournis dans ce formulaire sont exacts et complets;

(b) le régime est administré en conformité avec la LRPAC et de son *Règlement*, ainsi que selon l'article 147.5 de LIR et de son *Règlement*; et les placements du régime respectent les exigences de ces *Lois* et *Règlements*;

et je reconnais que :

(c) les renseignements recueillis dans ce formulaire seront utilisés pour l'administration du régime selon la LRPAC et la LIR, lois qui sont administrées par le BSIF et l'ARC, respectivement, et que les renseignements seront partagés avec Statistique Canada, selon deux accords distincts;

(d) ce formulaire et les renseignements qu'il contient seront assujettis à la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*.

Date	Signature du signataire autorisé	Titre ou poste
Numéro de téléphone du signataire autorisé		Courriel du signataire autorisé

Les renseignements personnels sont recueillis selon l'article 213 de la RIR et l'article 58 de la LRPAC. Ils sont utilisés aux fins d'agrément et de gestion d'un RPAC. Les renseignements peuvent également être utilisés dans le cadre d'accord de partage des renseignements en conformité avec les lois applicables. Des renseignements incomplets ou inexacts peuvent entraîner des pénalités financières, délais de traitement, et le retrait de l'agrément du régime.

Le terme « renseignements » est décrit dans les banques de renseignements personnels ARC PPU 226 dans le chapitre qui porte sur l'ARC et BSIF PPU 025 dans le chapitre qui porte sur le BSIF de la publication *Info Source*. Les renseignements personnels sont protégés selon la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Les particuliers ont un droit de protection, de correction ou de mention de leurs renseignements personnels, et d'accès à ceux-ci.